



Amiens, le 18 novembre 2015

## Communiqué de presse

### État d'urgence

#### La préfète a présidé une nouvelle réunion de l'état-major de sécurité



Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, a présidé ce mercredi 18 novembre 2015, une nouvelle réunion de l'état-major de sécurité du département, en présence du procureur de la République, des représentants des forces de sécurité, de l'agence régionale de santé et de l'éducation nationale.

Cette réunion a permis de faire le point sur la situation dans le département depuis les événements dramatiques de vendredi soir en région parisienne et les mesures de sécurité prises dans le département par la préfète.

La préfète a rappelé ses instructions sur les marches, rassemblements et sorties scolaires :

- Les marches blanches sont maintenant autorisées, sous réserve de déclaration préalable.
- Les épreuves sportives ou regroupements de population sur la voie publique sont autorisés sous réserve d'une vigilance particulière mise en place par les organisateurs (contrôle visuel). Seuls les cross scolaires sont interdits jusque dimanche prochain.
- Les voyages scolaires et sorties scolaires occasionnelles ( cinéma, musée) sont annulées jusqu'au dimanche 22 novembre 2015.
- Les rassemblements dans les établissements recevant du public sont possibles sous réserve d'un service de sécurité interne assurant, de manière aléatoire, la fouille des sacs (les personnels effectuant ces tâches doivent être préalablement habilités par la préfète).